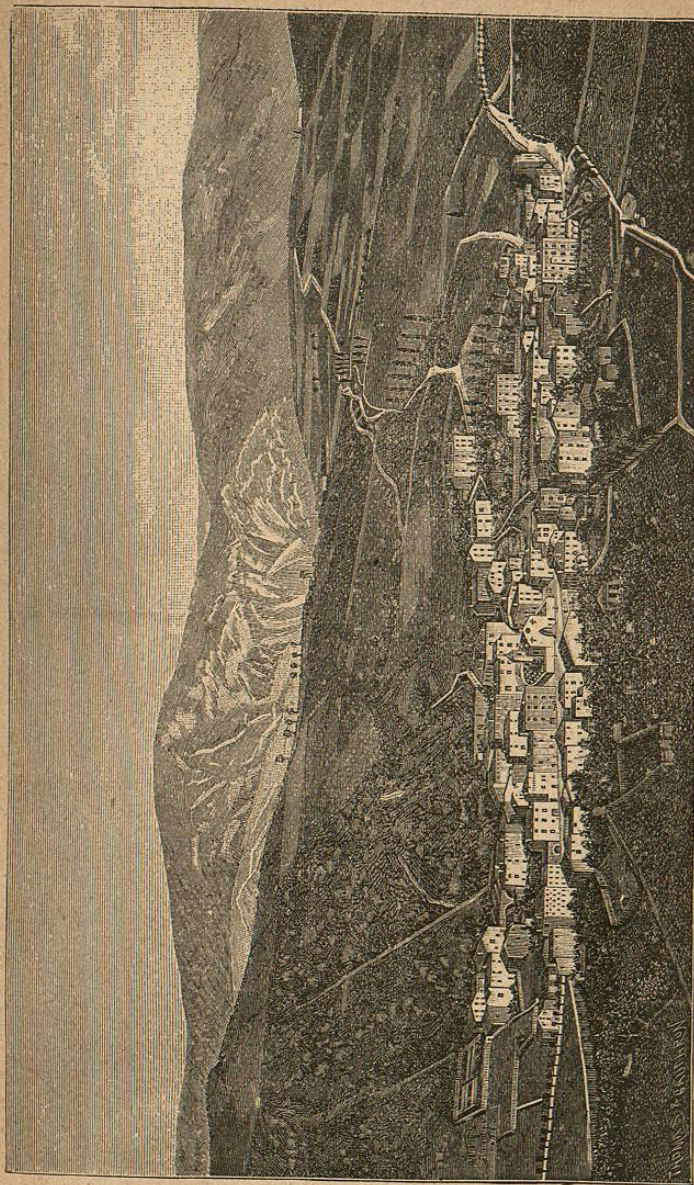


## CHAPITRE DIX-NEUVIÈME

La société des Pères maristes est approuvée par le Saint-Siège.  
Ce que le Père Champagnat a fait pour cette œuvre.

**D**IEU accorda au Père Champagnat, à cette même époque, la plus grande consolation qu'il pût désirer, savoir : l'autorisation par le Saint-Siège de la société des Pères maristes. Mais, pour bien comprendre ce que nous avons à dire sur ce sujet, il est nécessaire de reprendre les choses de plus haut. Après la triste histoire de M. Courveille, M. Terraillon qui ne se plaisait pas à l'Hermitage et qui doutait de l'avenir de l'œuvre des frères, demanda à se retirer, et il partit, en effet, vers la Toussaint de 1826, malgré les efforts que fit le Père Champagnat pour le retenir. La sortie de M. Terraillon mit le pieux fondateur dans une pénible position. Cette sortie, précédée de celle de M. Courveille, causa quelque rumeur dans le public, qui fit toutes sortes de conjectures pour expliquer le départ de ces deux ecclésiastiques. D'un autre côté, le bon Père, resté seul, ne pouvait plus suffire à la direction des frères et au gouvernement de son institut. Mais ce qui l'affligeait plus que tout cela, c'est que l'œuvre des Pères maristes, dans le diocèse de Lyon, se trouvait gravement compromise par cet événement. Néanmoins, mettant toute sa confiance en Dieu, il travailla avec un nouveau courage pour réparer les pertes qu'il venait de faire. Après avoir réfléchi et prié longtemps, il prit la résolution d'écrire à Mgr l'archevêque pour le supplier de lui adjoindre quelqu'un qui l'aidât dans l'administration des affaires de la congrégation. Il alla trouver en même temps



LA VALLA EN 1825



M. Gardette, supérieur du grand séminaire, pour lui faire part de sa position et le prier d'engager Monseigneur à accéder à sa demande. Il s'adressa aussi à M. Barou, vicaire général, pour l'intéresser à sa cause, et il lui écrivit à cet effet la lettre suivante : « Monsieur le vicaire général, je m'adresse à vous, avec beaucoup de confiance, pour vous faire part de mes ennuis, et pour vous exposer ma fâcheuse position. Je suis seul, comme vous le savez, ce qui donne beaucoup à penser aux personnes mêmes qui affectionnent notre œuvre, et qui l'aident par leur générosité. Le public, qui parle presque toujours sans connaissance de cause, m'impute l'éloignement de MM. Courveille et Terrailon. Tout cela m'afflige sans doute, mais ne me décourage pas ; car je m'attendais et je m'attends encore à de plus grandes épreuves. Le saint nom de Dieu soit béni ! J'ai toujours une ferme confiance que Dieu veut cette œuvre ; mais hélas ! il veut peut-être d'autres hommes pour l'établir.....

« En peu de mots, voici, Monsieur le vicaire général, ma position. Nous avons actuellement seize établissements, qu'il serait absolument nécessaire de visiter, au moins tous les trois ou quatre mois, afin de s'assurer si tout marche convenablement, si la règle est observée, si les frères vivent selon l'esprit de leur état, s'ils n'ont pas des rapports dangereux avec le monde, s'ils donnent aux enfants une solide instruction religieuse, et s'ils les forment à la piété. Ces visites sont encore indispensables pour s'entendre avec MM. les maires pour ce qui regarde l'administration du temporel des maisons et la perception des rétributions scolaires. Nous avons plus de deux mille enfants dans nos écoles ; il me semble que cela mérite qu'on y fasse attention. Aux vacances, nous serons ici plus de quatre-vingts. Les comptes de la maison, la correspondance, l'économat, les dettes à payer, enfin le soin du temporel et du spirituel, tout tombe sur moi. Voyez s'il est possible d'y suffire.

« Je viens, Monsieur le vicaire général, de vous faire con-



naître ma position ; j'espère que vous me viendrez en aide en me donnant quelqu'un qui aime l'œuvre des frères, quelqu'un qui ne demande que le *nutritum* et le *vestitum*. M. Séon nous conviendrait parfaitement, parce qu'il affectionne notre maison, parce qu'il a des ressources, et qu'il peut nous faire du bien. Je termine en me recommandant à vos prières ; car plus que jamais je comprends la vérité de cet oracle : *Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laboraverunt qui ædificant eam.* »

Après avoir intéressé à sa cause ces deux éminents personnages qui avaient tant d'influence sur l'esprit de Mgr l'archevêque, il écrivit aussi au vénérable prélat une lettre où brillent les sentiments de la plus profonde humilité et de la plus entière confiance en Dieu. Voici un fragment de cette lettre : « Monseigneur, le mauvais succès qu'a eu jusqu'ici notre œuvre en ce qui concerne les prêtres, fait que je n'ose me présenter devant Votre Grandeur, pour lui faire entendre l'accent de ma douleur ; mais la bonté toute paternelle avec laquelle vous voulûtes bien m'accueillir à votre heureuse arrivée dans ce diocèse, m'enhardit à vous prier, aux noms de Jésus et de Marie, de ne pas abandonner une œuvre que vous avez protégée et honorée de votre bienveillance. Plus que jamais je suis convaincu que Dieu veut cette œuvre : les efforts que fait Satan pour la détruire m'en sont une preuve ; mais hélas ! j'ai tout lieu de croire qu'il faudrait d'autres hommes pour l'établir. Quoi qu'il en soit, toute ma confiance est en Jésus et en Marie. Me voilà seul de prêtre ; cela m'afflige, mais ne me décourage pas, parce que celui qui me soutient s'appelle le DIEU FORT. M. Barou et M. le supérieur du grand séminaire vous ont fait connaître, sans doute, ma position. J'ai la confiance que Votre Grandeur en sera touchée et qu'elle ne m'abandonnera pas. »

Le Père Champagnat, dans sa lettre à M. Barou, parle de M. Séon, parce qu'ayant eu occasion de voir cet ecclésiastique, qui était professeur au collège de Saint-Chamond, il

l'avait trouvé disposé à entrer dans l'institut et à se dévouer au service des frères. Craignant que l'administration diocésaine ne fût difficulté de lui céder ce sujet, qui par son zèle et sa capacité lui paraissait si propre à réparer la perte des deux autres, il alla trouver M. Barou, pour lui faire connaître les vues qu'il avait sur M. Séon, et les intentions qu'avait ce dernier en demandant à entrer à l'Hermitage. « Monsieur le Vicaire général, lui dit-il, je n'ai aucun doute que Dieu veuille la congrégation des frères : ce que la Providence a fait pour elle, m'en est une preuve convaincante. Je suis persuadé également qu'il veut la société des Pères ; l'affaire malheureuse de M. Courveille et le découragement de M. Terrailon, loin d'affaiblir ma conviction, ne font que la rendre plus ferme. Pourtant, comme je ne veux en cela, comme en toute autre chose, que la sainte volonté de Dieu, je vous soumets mes pensées et mes sentiments, et je suis déterminé à faire ce que vous voudrez. Si vous croyez que Dieu veuille la société des prêtres, donnez-moi M. Séon ; si vous pensez, au contraire, que cette œuvre n'entre pas dans les desseins de Dieu, veuillez me le dire, et je ne m'en occuperai plus. » M. Barou, qui l'écoutait avec beaucoup de bonté et d'attention, lui répondit : « C'est ici une affaire très grave ; prions le bon Dieu afin qu'il nous fasse connaître sa volonté. » Ils se mirent donc tous les deux à genoux, et ils prièrent pendant quelque temps avec une grande ferveur. En se levant, M. Barou dit au Père Champagnat : « On vous donnera l'abbé Séon, je vais en parler, dès aujourd'hui, à Monseigneur. » Vingt-cinq ans plus tard, en racontant ce fait, M. Barou disait : « Pendant que je priais de mon mieux, je me sentis tout à coup inspiré de dire à M. Champagnat : Continuez à poursuivre l'œuvre des prêtres : je crois que Dieu la veut. Oh ! combien je me félicite aujourd'hui de lui avoir donné ce conseil, en voyant les grandes bénédictions que Dieu a répandues sur cette société, et le bien qu'elle produit ! »

M. Séon, prêtre pieux, dévoué, plein de zèle et doué d'un



jugement droit, n'eut pas de peine à prendre l'esprit du Père Champagnat ; il lui fut toujours très uni, et lui rendit les plus grands services pour la direction des frères et l'administration des affaires temporelles de l'institut. Quelque temps après, MM. Bourdin, Pompallier et Chanut imitèrent le bon exemple de M. Séon, et s'attachèrent aussi à l'institut. M. Bourdin, qui n'était que diacre quand il vint à l'Hermitage, eut de grands obstacles à vaincre pour rester fidèle à sa vocation. On lui offrit, quand il fut prêtre, des positions brillantes qu'il refusa avec générosité, préférant la pauvreté, la vie humble et cachée des frères de l'Hermitage, à tous les avantages temporels qu'on lui promettait ailleurs. C'est ainsi que se forma le petit noyau d'ecclésiastiques qui, quelques années plus tard, servit, avec la colonie de prêtres pieux qui se groupaient autour du révérend père Colin, supérieur du petit séminaire de Belley, à fonder la congrégation des Pères maristes.

Le Père Colin et le Père Champagnat travaillaient donc de concert, et chacun de leur côté, à réunir des sujets pour cette œuvre. Ils auraient bien voulu établir un centre d'unité et une forme de vie commune ; mais se trouvant, par le rétablissement de l'évêché de Belley en 1823, dans des diocèses différents, ils eurent des ménagements à garder pour obtenir l'agrément des deux administrations, sans lesquelles ils ne voulaient rien faire. Avant 1830, il avait déjà été question d'établir ce centre d'unité, et le Père Champagnat, qui en reconnaissait la nécessité pour donner de la consistance à l'œuvre et pour lui attacher les sujets, avait proposé au Père Colin de le former en secret, c'est-à-dire sans en prévenir l'autorité supérieure ; mais le Père Colin ne fut pas de cet avis et lui répondit : « Nous n'avons jamais rien fait pour la Société secrètement et à l'insu de nos supérieurs ecclésiastiques, nous ne devons point prendre une autre manière de faire. Il faut aller droit à notre but. L'œuvre ne souffre de difficulté nulle part plus qu'à Lyon. Dieu le veut ainsi pour

l'éprouver ; mais ne nous décourageons point. Vous devriez adresser une supplique à vos supérieurs ; si vous le désirez, je vous dirai dans quel sens il convient qu'elle soit conçue. »

Le Père Champagnat fit donc de nouvelles et de plus pressantes instances auprès de l'administration diocésaine, à l'effet d'obtenir une pleine liberté d'action pour que lui et ses confrères pussent s'unir, se diriger eux-mêmes et se choisir un chef. Il fit pour cela plusieurs voyages à Lyon, et il écrivit un grand nombre de lettres à Mgr l'archevêque et à ses vicaires généraux. En lisant sa correspondance, on serait quelquefois tenté de croire que le zèle de la gloire de Dieu et le dévouement à la Société des pères maristes le portaient trop loin, si l'on ne savait que les expressions dont il se sert, étaient l'effet de son caractère franc et de l'entière confiance qu'il avait en ses supérieurs, pour lesquels il n'avait rien de caché. Dans une de ses lettres, il parle ainsi à M. Cattet, vicaire général. « L'intérêt que vous avez témoigné jusqu'ici à notre institut m'enhardit à faire auprès de vous de nouvelles instances pour vous supplier d'en favoriser davantage l'accroissement. Tandis que les associations qui ne se proposent que le mal, se forment en toute liberté, pourquoi faut-il que celles qui ont pour but la gloire de Dieu éprouvent des difficultés insurmontables ? Voilà quinze ans que je suis engagé dans la Société de Marie, sans avoir jamais douté un instant que Dieu ne veuille cette œuvre. Or, ce n'est pas la congrégation des frères qui peut être regardée positivement comme la Société de Marie ; elle n'en est qu'une branche postérieure à la Société elle-même. La partie principale est celle des prêtres, c'est du moins ce que nous avons toujours cru. Cela étant, j'ose vous dire : faites-moi connaître que cette œuvre n'est pas de Dieu, ou favorisez-en de plus en plus le succès. Permettez-moi de vous rappeler la promesse que vous m'avez faite de nous donner tous les sujets qui voudraient s'attacher à notre maison et qui nous conviendraient. Il s'en présente plusieurs actuellement qui ont les qualités requises pour notre



genre de vie et qui nous rendraient les plus grand services. Si vous nous les donnez, vous nous complèz tous de joie, et nous en bénirons le Seigneur. » M. Cattet fit part de cette lettre à Mgr l'archevêque, et lui ayant rendu compte de l'état prospère de la congrégation des frères et du vif désir que l'on avait d'asseoir et de développer celle des prêtres, le vénérable prélat promit d'accorder les sujets qui se sentiraient des dispositions et de l'attrait pour cette œuvre. Il consentit aussi à ce que les Pères de l'Hermitage s'entendissent avec ceux de Belley pour se choisir un supérieur; enfin il délégua M. Cholleton, à la place de M. Cattet, pour prendre soin des affaires de l'institut. Bien que l'on n'eût qu'à se louer du dévouement de M. Cattet pour la Société, ce fut pourtant une faveur de passer sous la direction de M. Cholleton, qui avait connu et protégé l'œuvre dès sa naissance, et qui se sentait porté non seulement à la servir, mais même à en faire partie et à s'y consacrer. Aussi, dès l'époque où il en fut chargé, elle n'éprouva plus de difficultés sérieuses, et elle marcha sans obstacle à sa constitution définitive.

Les événements de 1830, qui survinrent alors, rendirent plus nécessaire le centre d'unité que l'on désirait depuis si longtemps, et que l'on préparait de part et d'autre avec le même zèle, le même esprit de dévouement et de générosité. Le P. Champagnat et les pères Séon, Bourdin et Pompallier, qui étaient à l'Hermitage, s'étant rendus à Belley pour s'entendre sur cette affaire avec leurs confrères, ils élurent, après une retraite de quelques jours, le révérend Père Colin pour supérieur. Cette élection fut pour le Père Champagnat un grand sujet de consolation. Depuis plusieurs années il avait préparé cette mesure, et il y avait travaillé avec tant d'ardeur et de zèle, que souvent le Père Colin, qui ne la désirait pas moins que lui, mais qui était plus calme, l'avait engagé à se modérer et à laisser agir la Providence. Mais le caractère ardent du Père Champagnat, son zèle pour la gloire de Dieu et son dévouement sans bornes pour la Société des prêtres, ne

lui permettaient pas de repos; d'autant plus que, travailler sans relâche et de toutes ses forces à cette œuvre, était pour lui une affaire de conscience; car il avait promis à Dieu d'y consacrer ses travaux, sa santé, et, s'il était nécessaire, sa vie même.

Pendant qu'il se donnait tant de mouvement pour obtenir de l'archevêché les sujets qui lui témoignaient le désir de s'attacher à l'institut, et la permission de s'entendre et de s'unir avec les pères de Belley, pour établir le centre d'unité dont nous venons de parler, un frère lui fit observer qu'il prenait trop de peine pour cette affaire, que Dieu n'en demandait pas tant de lui, que l'institut des frères devait suffire à son zèle, et que la Providence semblait l'avoir fait exclusivement pour cela. « Mon cher ami, lui répondit le Père, Dieu seul sait combien j'aime les frères, et il m'est témoin que pour eux je suis disposé à donner mon sang et ma vie; néanmoins, l'œuvre des pères me paraît tellement au-dessus de celle des frères, et je m'y suis dévoué au point que, pour l'assurer, je donnerais, s'il était besoin, tout ce que nous avons, mes travaux, mes forces et ma vie même. Je ne connais pas encore les desseins de Dieu sur la Société des pères; toutefois, je suis si profondément convaincu que la bonté divine la veut, que quelques difficultés qui surviennent, et quoi qu'il arrive, je suis résolu à travailler de toutes mes forces et jusqu'à mon dernier soupir pour la faire réussir. — Savez-vous, mon Père, reprit le frère, que si les frères connaissaient vos sentiments de prédilection pour les pères, ils en seraient jaloux? — Ils n'auraient pas raison de l'être, répliqua le Père. Tous les bons frères, tous ceux qui aiment véritablement Jésus et Marie, tous ceux, en un mot, qui ont l'esprit de leur état, partagent mes sentiments et pensent comme moi. Au reste, Dieu veut les Pères et les Frères; il bénira les uns et les autres, et il les bénira d'autant plus qu'ils s'aimeront davantage, qu'ils seront plus unis, et plus disposés à se rendre service. Quant à moi, je suis tout